

**L'HOMME**

**L'Homme**

Revue française d'anthropologie

**189 | 2009**

**Oralité et écriture**

---

*Les Dossiers de la Recherche, 2006, 401 : La science et les races*

**Fabrice Grognet**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/28768>

DOI : 10.4000/lhomme.28768

ISSN : 1953-8103

**Éditeur**

Éditions de l'EHESS

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2009

Pagination : 267-269

ISSN : 0439-4216

**Référence électronique**

Fabrice Grognet, « *Les Dossiers de la Recherche, 2006, 401 : La science et les races* », *L'Homme* [En ligne], 189 | 2009, mis en ligne le 03 janvier 2017, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/28768> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lhomme.28768>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© École des hautes études en sciences sociales

---

## Les Dossiers de la Recherche, 2006, 401 : La science et les races

Fabrice Grognet

---

### RÉFÉRENCE

*Les Dossiers de la Recherche*, 2006, 401 : *La science et les races. Ce que dit vraiment la génétique sur la diversité humaine*, Paris, La Recherche, 2006, 98 p., ill.

- 1 DANS SON NUMÉRO d'octobre 2006, *La Recherche* revient, avec un dossier spécial de dix-huit pages composé de quatre articles, sur un thème récurrent de ce mensuel scientifique grand public<sup>1</sup> : le concept de race et sa validité scientifique.
- 2 Si l'on pensait l'inexistence des races admise sur le plan scientifique depuis les *Déclarations de l'Unesco* (1950, 1951, 1964, 1967, 1978), l'éditorial précise l'enjeu actuel de la question : « Que cela plaise ou pas, le discours racial est de retour. Aux États-Unis, la Food and Drug Administration préconise, dans un guide de bonnes pratiques à usage de l'industrie, la mise en place d'essais cliniques différenciés pour Noirs, Blancs ou Asiatiques dans le but d'évaluer les réponses aux traitements en fonction de l'ethnie et de la race » (« Éditorial », p. 3).
- 3 Sorti officiellement de la recherche fondamentale au lendemain de la défaite du nazisme, le concept de « race » semble en effet retrouver aujourd'hui, notamment aux États-Unis, une certaine légitimité dans le domaine de la recherche génétique appliquée au monde biomédical. La journaliste Sophie Coisne revient dans un article liminaire sur « Les dessous du médicament pour Noirs », le BiDil, commercialisé outre-Atlantique en juillet 2005 et utilisé dans le traitement de l'insuffisance cardiaque. Pris en complément du traitement standard, ce premier médicament « pour Afro-américains » est plébiscité par la communauté noire tout en étant vivement contesté au sein de la communauté scientifique, tant du point de vue de ses tests de validation que sur son principe actif discriminant : « Parfois, des médicaments fonctionnent moins bien sur une ethnie plutôt que sur une autre. Mais rapporter ce phénomène à la "race" plutôt qu'à

l'existence d'habitudes alimentaires différentes, par exemple, n'est pas sérieux. Il faut l'expliquer à l'aide de quelque chose de sous-jacent, de mesurable au niveau individuel, tel que la présence d'un variant génétique ou l'exposition à un environnement particulier », note François Cambien, directeur du laboratoire de génétique épidémiologique et moléculaire des pathologies cardiovasculaires à l'Inserm. En fait, il ressort de l'analyse que l'arrivée de ce médicament sur le marché américain correspond avant tout à l'émergence d'une médecine ancrée dans des enjeux de reconnaissances sociales et de revendications à volonté égalitariste de « minorités ethniques ». Et dans ce contexte de montée du communautarisme, le marché des Noirs-américains souffrant d'insuffisance cardiaque (750 000 personnes) se révèle être une manne potentielle pour les laboratoires pharmaceutiques faisant ainsi appel au rappeur Snoop Dogg pour vanter le produit de leur industrie.

- 4 Reste que l'argumentation peut paraître rationnelle pour qui croit, *a priori*, en l'existence d'au moins trois rameaux principaux (noir, blanc, jaune) ou « races » de l'humanité et oublie les métissages. Et dans le sillage du décryptage du génome humain, les recherches sur la mise en corrélation de maladies (comme le cancer, le diabète ou l'obésité) avec les origines « ethnoraciales » se sont multipliées. Car le fait est, comme le souligne Michael Bamshad, généticien de l'Université de Washington à Seattle et deuxième intervenant dans ce dossier, que de nombreux cliniciens à travers le monde (France comprise) prônent l'intérêt de « se soigner selon son origine ». Mais plus que le concept flou de « race », l'ascendance géographique, qui témoigne du métissage et de la diversité des origines familiales d'un individu, semble pouvoir renfermer des informations plus objectives sur les prédispositions génétiques dont il a pu hériter. Aussi, est-il plus pertinent de savoir qu'une personne « vient de Porto Rico, où il y a eu beaucoup de brassages entre Hispaniques et Africains, que de dire qu'elle est hispanique. Dans le premier cas de figure, on saura qu'elle est susceptible de porter certains variants génétiques fréquents chez les Africains. Dans le second cas, cette information passera inaperçue » (Michael Bamshad, p. 36). Autrement dit, l'ascendance géographique est un meilleur indicateur de risque clinique que la « race » (essentiellement liée à une couleur de peau), qui ne peut apporter que des « approximations inefficaces de la prédisposition aux maladies et de la réponse aux médicaments » (*ibid.*).
- 5 Lynn Jorde et Stephen Wooding, généticiens de l'Université de l'Utah, reviennent plus fondamentalement dans un troisième article sur ce débat qui divise la sphère biomédicale : le concept de race est-il biologiquement aberrant ou doit-on le prendre en compte lors des prescriptions thérapeutiques ? Partant de « l'évidence » des catégories raciales dans le grand public et sur leur utilisation dans les données médico-légales aux États-Unis, les deux chercheurs rappellent que la fraction d'ADN (acide désoxyribonucléique) qui diffère entre deux individus pris au hasard est minime : 0,1 %. Mais leurs dernières études ainsi que celles de leurs confrères sur la variation génétique humaine montrent avant tout que le génome humain est « sans frontière » bien que géographiquement structuré : « la plupart des individus d'une même région géographique se ressemblent d'avantage qu'ils ne ressemblent à des individus d'une région éloignée. Mais étant donné les innombrables migrations qui se sont produites au cours de l'histoire humaine, et le flux de gènes qui en a résulté, cette variation génétique tend à se répartir selon un *continuum* : elle n'a que peu de discontinuités géographiques » (Jorde & Wooding, p. 42). Les frontières distinctives que sous-entend le

concept de race semblent bien arbitraires, et d'un point de vue biologique, il est impossible de distinguer aujourd'hui des races humaines dans l'humanité.

- 6 Est-on dès lors devant la réfutation scientifique et définitive du concept de race ? Au regard de l'émergence d'une médecine tenant compte des origines ethnoraciales des patients (commercialisation du BiDil) et des derniers travaux des généticiens sur, non plus l'unité, mais bien la diversité humaine, on est en droit de se demander, comme nous invite à le faire l'anthropologue Wiktor Stoczkowski, si les recherches actuelles ne risquent pas au contraire de ressusciter la notion de « races » et d'ébranler ainsi l'un des principaux postulats de la doctrine antiraciste. Car au sortir de la Seconde Guerre mondiale, on pensait bien que la génétique permettrait de fonder un principe d'égalité universelle des peuples rendant les différences insignifiantes. Or aujourd'hui, la génétique semble montrer certaines *inégalités* devant la maladie. De plus, l'appartenance « raciale », autrefois subie, est à présent revendiquée en vue de reconnaissance sociale des *minorités ethniques*. Autrement dit, il convient de repenser la « *doxa* antiraciste surannée » qui associait jusque-là le principe moral d'égalité des peuples « à l'impératif de la démonstration scientifique de l'indifférenciation essentielle de l'espèce humaine sur le plan biologique » (Stoczkowski, p. 48). Car elle a non seulement prouvé son inefficacité à combattre le racisme, mais montre surtout son inadéquation vis-à-vis du contexte social d'aujourd'hui. Aussi, seule une volonté morale rompant avec la science peut faire du principe antiraciste une réalité sociale, l'existence ou non des races humaines devenant une question subalterne, voire obsolète.
- 7 La contribution de Wiktor Stoczkowski concluant ce dossier permet ainsi de dépasser l'éternelle question de la validité scientifique d'un concept issu du sens commun et d'ouvrir le débat sur un processus de revendications identitaires déjà bien engagé aux États-Unis et qui émerge également en Europe. En France, les créations simultanées en 2005 du Cran (Conseil représentatif des associations noires) et du Mouvement des Indigènes de la République, deux mouvements antiracistes mettant en avant une origine ethnoraciale associée à une identité « française et noire » pour l'une et des enjeux mémoriaux liés à l'histoire coloniale pour l'autre, participent de ce nouvel antiracisme marqué par un retournement de l'ancien stigmaté revendiqué comme une identité à valoriser. Parallèlement, la question de l'opportunité de créer des « statistiques ethniques » officielles afin de créer un diagnostic, non pas des faits racistes mais de la situation de ses victimes<sup>2</sup>, se pose depuis la promulgation en 2000 de la directive européenne (2000/43/CE) relative à la mise en œuvre du principe de « l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique ».
- 8 Va-t-on dès lors vers une *ethnisation* de la France à la manière anglo-saxonne ? Toujours est-il que, malgré sa réfutation scientifique, le terme de « races » (comme celui tout aussi critiquable d'« ethnies »)<sup>3</sup> n'a jamais quitté le sens commun ni le discours politique<sup>4</sup> et que les questions d'altérités et d'identités – y compris au sein de populations de mêmes nationalités mais composées pour partie de descendants de migrants étrangers – constituent aujourd'hui l'un des défis majeurs des sociétés multiculturelles que sont devenus les anciens États-nations.

---

## NOTES

1. Voir, depuis 1997, les numéros 294, 295, 302, 305, 313, 349, 359, 377 de *La Recherche*.
  2. Patrick Simon, *Les Discriminations ethniques dans la société française*, Paris, Institut des hautes études de la sécurité intérieure, 2000 (« Études et recherches »), et voir aussi Didier Fassin & Patrick Simon, « Un objet sans nom : l'introduction des discriminations raciales dans la statistique française », *L'Homme*, 2008, 187-188 : 271-294.
  3. Voir Jean-Loup Amselle & Elikia M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, La Découverte, Paris, 1985.
  4. Il apparaît même depuis 1958 dans l'article 2 de la Constitution de la v<sup>e</sup> République française.
- 

## AUTEUR

### FABRICE GROGNET

Cité nationale de l'immigration, Palais de la Porte Dorée, Paris.  
fabrice.grognet@histoire-immigration.fr